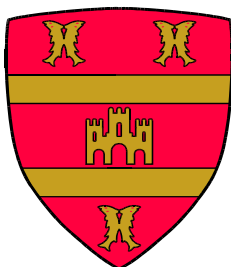


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 22 janvier 2013

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Pascal THOËN, Madame Dominique COLLAS,

Pouvoirs : Monsieur Alain MELAIN à Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 12

NOMBRE DE VOTANTS : 13

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique ROUXEL

Date de convocation : Mardi 15 janvier 2013

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2012

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et par vote à main levée le compte rendu de conseil municipal en date du 12 décembre 2012.

2. Réaménagement de l'ancienne école maternelle

2.1 MISSION SPS

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le contrat de mission de coordination SPS avec la société Mesnil Système, pour le réaménagement de l'ancienne école maternelle. Le montant de la prestation s'élève à 1 380 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité, donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer le contrat susvisé.

2.2 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises concernant le marché relatif au réaménagement de l'ancienne école maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité,

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises présenté,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Station des haras

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré madame Henry, directrice adjointe des haras de Saint-Lô qui l'a informé du devenir des activités d'évaluation, d'identification de terrain et d'appui technique.

Conformément aux décisions de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) de juillet 2010, l'Etat a recentré son opérateur de la filière cheval sur les missions de service public, excluant de son champ d'intervention les activités devenues concurrentielles au fil des années. Il a ainsi créé le 1^{er} février 2010 l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), fusion des Haras nationaux avec l'Ecole Nationale d'Équitation (ENE).

L'IFCE exerce les missions publiques au service de la filière telles que : information, notamment au travers du SIRE (Système d'Information Relatif aux Equidés), soutien à la recherche, diffusion et vulgarisation de connaissances, appui à l'innovation, formation professionnelle, appui au sport de haut niveau, incluant l'évènementiel sur les sites et le développement des pôles France et jeunes à Saumur.

Consécutivement, le GIP France Haras a été créé par arrêté du 26 janvier 2011, sous gouvernance mixte publique – privée pour porter les activités d'évaluation, d'identification de terrain et d'appui technique afin de conduire leur transfert à des opérateurs privés, tout en favorisant l'intérêt collectif des éleveurs et des entreprises prestataires de la filière.

Les services du Haras national de Saint-Lô proposent d'apporter leur soutien pour la réalisation de l'appel à candidature s'inscrivant dans la dynamique de ce transfert d'activités.

Monsieur le Maire propose de reprendre contact avec madame Henry pour étudier les modalités de mise en œuvre de cet appel à candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

4. Baux ruraux

4.1 BAIL N° 24 : Marais de l'enclos

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour renouveler le bail à ferme pour une parcelle dénommée « marais de l'enclos » située à Saint-Sauveur-Le-Vicomte à Selsoif inscrite section B N° 16 et N° 18 pour une superficie de 5 ha 58 a 18 ca pour une durée de 9 années avec monsieur Jean-Luc Batard agriculteur domicilié « La Méloquerie » à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

4.2 BAIL N° 45 : Société de pêche

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour renouveler le bail à la société de pêche « Le gardon Saint-Sauveurais » le droit exclusif de pêche et de passage sur les propriétés communales :

- en bordure de la rivière de la Douve et ses affluents en amont du pont de Saint-Sauveur-Le-Vicomte,
- en bordure du Gorget ou fil de Gorge et de ses affluents pour une durée de 9 années au prix de 8€

4.2 BAIL N° 58 : Marais d'Auréville

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour renouveler le bail à ferme pour une parcelle située au marais d'Auréville Saint-Sauveur-Le-Vicomte section A2 n°115 pour une contenance de 21 hectares 22 ares pour une durée de 9 années à monsieur Denis Toulorge domicilié village d'Auréville à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

5. Personnel communal

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour le renouvellement de la mise à disposition auprès de l'Office des Sports, de la Culture des Arts et des Loisirs (OSCAL). Celle-ci concerne le poste d'éducateur des activités physiques et sportives (à temps complet) et du poste d'adjoint d'animation territorial (pour une quotité de temps de travail de 32,60h/35h) de la commune de Saint-Sauveur sans contrepartie financière. Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de définir sous mode conventionnel le partenariat de cette mise à disposition et présente la dite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition auprès de l'Office des Sports, de la Culture des Arts et des Loisirs (OSCAL) du poste d'éducateur des activités physiques et sportives (à temps complet) et du poste d'adjoint d'animation territorial (pour une quotité de temps de travail de 32,60h/35h),
- Autorise monsieur le Maire à signer la dite convention.

6. Règlement intérieur du mur d'escalade

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur et de convention concernant la Structure Artificielle d'Escalade mise en place au complexe Jean Tardif dont les membres du conseil municipal ont eu communication. Il précise que, seul un agent habilité par la commune, peut assurer le déplacement et la remise en place du but de handball situé devant le mur d'escalade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve le règlement intérieur et la convention concernant la Structure Artificielle d'Escalade mise en place au complexe Jean Tardif.

7. Tarifs cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le tarif du repas accordé aux personnels titulaires, non titulaires et enseignants. En effet, pour les personnels titulaires et non titulaires ce prix relève d'un avantage en nature s'il se situe en deçà d'un tarif plancher. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de porter le prix du repas des personnels titulaires ou non titulaires à 2€50.

Concernant les personnels enseignants ce prix est établi selon l'indice majoré de rémunération détenu par l'agent :

- enseignant dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 : 3.47€
- enseignant dont l'indice majoré de rémunération est supérieur à 465 : 4.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

- approuve cette proposition et fixe le prix du repas des personnels et enseignants concernés selon le tableau suivant :

	2012	2013
Personnels		
Agents titulaires ou non titulaires	2.42 €	2.50 €
Enseignants dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à l'indice 465	3.35 €	3.47 €
Enseignants dont l'indice de rémunération est supérieur à l'indice 465	3.86 €	4.00 €

8. Recensement de la population

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de préparation du recensement de la population.

Il rappelle que madame Julie BESSELIEVRE, adjoint administratif à la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte a été désignée comme coordonnatrice des agents recenseurs.

Les 5 agents recenseurs sont :

- Madame Allison MESLIN
- Madame Allison MAUNOURY
- Madame Sylvie ANJOT
- Madame Magalie POISSON
- Madame Martine CHOPIN

Après 2 demi-journées de formation et une semaine de repérage, les agents ont commencé leur travail de recensement de la population le samedi 17 janvier. Le recensement doit être terminé pour le 16 février 2013.

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2013 la population de Saint-Sauveur-Le-Vicomte s'élève à 2 118 habitants, soit une progression de 29 habitants par rapport au 1^{er} janvier 2012.

9. Assemblée Générale des Maires de la Manche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prochaine Assemblée Générale de l'association des Maires de la Manche aura lieu le samedi 13 avril 2013 à Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Celle-ci se déroulera au complexe sportif Jean Tardif et réunira plus de 300 Maires de la Manche. L'après-midi, une visite des principaux sites, culturels, touristiques et économiques de la commune sera proposée aux élus pour découvrir le territoire de notre ville.

10. Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

Jeudi 13 décembre	Cinéma de Noël de l'école publique
Vendredi 14 décembre	Election au Conseil Municipal des Jeunes
	Assemblée Générale de l'association Roc animation
Dimanche 16 décembre	Arbre de Noël à Selsoif
Lundi 17 décembre	Assemblée Générale de l'Office de tourisme
Jeudi 20 décembre	Mme Henry, directrice adjointe du Haras national de Saint-Lô
	Repas de Noël du collègue Barbey d'Auréville
	Assemblée Générale de l'OGEC

Vendredi 21 décembre	Forum des métiers au collège Barbey d'Auréville
	Tournoi de football en salle au complexe sportif Jean Tardif organisé par l'Oscal
Dimanche 23 décembre	Marché de Noël organisé par Saint-Sauveur animation commerciale
	Noël des enfants de l'amicale des pompiers
Vendredi 4 janvier	Assemblée Générale du comité Saint Clair
Samedi 5 janvier	Cérémonie des vœux salle des fêtes
Mercredi 9 janvier	Installation du conseil municipal des jeunes en présence de monsieur Stéphane Travers, député
Vendredi 11 janvier	Vœux à La Bonneville
	Assemblée Générale et galette des rois du comice agricole
Samedi 12 janvier	Présentation des agents recenseurs à la presse
	Assemblée Générale du club cyclotourisme
	Assemblée Générale et galette des rois de l'association des amis d'Hautmesnil
	Soirée dansante organisée par Roc animation
	Cinéma génériques
Lundi 14 janvier	Vœux de la Préfecture et du Conseil Général
	Assemblée Générale d'Alto Vicomte
Mardi 15 janvier	Galette des rois à la résidence Catherine de Longpré
	Réunion toutes commissions confondues du conseil municipal à l'ex école maternelle
Mercredi 16 janvier	Pot de Noël de l'Amicale du personnel
Vendredi 18 janvier	Assemblée Générale du Tennis Club du Val d'Ouve
Lundi 21 janvier	Assemblée Générale de l'association Espoir et Santé
Mardi 22 janvier	Conseil d'Administration de l'association des Maires de la Manche

11. Compte rendu des EPCI

11.1 Communauté de communes de la Vallée de l'Ouve

Vendredi 14 décembre	Noël du Relais Assistantes Maternelles et des P'tits loups de la Douve
Mardi 18 décembre	Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
Mardi 18 décembre	Conseil communautaire

11.2 Syndicat d'Adduction en Eau Potable

Vendredi 21 décembre	Remise de la médaille d'argent communale,
----------------------	---

	départementale et régionale à monsieur Jean-Pierre Chopin, agent du Syndicat
--	--

11.3 OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)

Mercredi 9 janvier	Comité syndical
--------------------	-----------------

11.4 ACTIVE

Mardi 8 janvier	Réunion de bureau
-----------------	-------------------

12. Questions diverses

12.1 Demande de réduction d'assainissement

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal un dossier de demande de réduction d'assainissement pour une surconsommation due à une fuite d'eau non apparente.

Considérant que le Syndicat d'Adduction en Eau Potable a accordé une remise exceptionnelle de 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité :

- décide d'accorder une réduction d'assainissement (taxe par m³) sur les mêmes bases que le Syndicat d'Adduction en Eau Potable selon le détail ci-après :
 - o consommation moyenne sur les années 2009, 2010 et 2011 => 57 m³
 - o consommation 2012 => 83 m³
 - o $83 \text{ m}^3 - 57 \text{ m}^3 \Rightarrow 26 \text{ m}^3$
 - o Prise en charge de 50 % => $26 \text{ m}^3 / 2 = 13 \text{ m}^3$
 - o $13 \text{ m}^3 \times 1.55 \text{ €} = 20.15 \text{ €HT}$

12.2 Travaux sur le réseau d'assainissement d'eaux usées

Les travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement reprendront le 25 février 2013 dans la rue Raoul Hersan. Ils dureront quatre semaines. Cette date a été choisie car elle se situe pendant la période des vacances scolaires. Une réunion de préparation du chantier est prévue le jeudi 31 janvier 2013.

12.3 Compte rendu de la visite du SATESE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui informe le conseil municipal que le SATESE de la Manche a effectué un visite du dispositif d'assainissement le 20 décembre 2012. Il présente le rapport faisant suite à cette visite qui fait apparaître un bon fonctionnement de la station d'épuration.

12.4 Opération « Pierres en Lumières »

La commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte renouvelle son adhésion à l'opération « Pierres en lumières » qui se déroulera le 18 mai 2013 au cours de la nuit des musées.

12.5 Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des remerciements de la famille de monsieur Alphonse Patrix, décédé le 27 décembre 2012. Il renouvelle en son nom et au nom de l'ensemble du conseil municipal ses condoléances à la famille de monsieur Patrix et tout particulièrement à monsieur Claude Patrix, conseiller municipal.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de l'association « Saint-Sauveur animations commerciales » remerciant la municipalité pour le prêt des tentes et le travail des services techniques municipaux à l'occasion de la préparation du marché de Noël du 23 décembre 2012. Le conseil municipal est invité à participer à la manifestation de remise des lots qui se déroulera le jeudi 31 janvier 2013 à 20h30 à la salle des pompiers.

TOUR DE TABLE

Un panneau de signalisation de rue au sein du lotissement du Bois de l'enfer n'est plus fixé correctement. Les services techniques municipaux interviendront pour le redresser.

Une réunion du syndicat d'aménagement de la Douve s'est tenue le 13 décembre 2012. Il a été rappelé, lors de cette réunion, que les dispositions du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) seront obligatoires en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.